

COMMUNIQUE

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des pensionnés que le versement des pensions de l'échéance de **janvier 2023** débutera le mardi **10 janvier 2023** sur toute l'étendue du territoire national.

Le programme de paiement est établi selon le calendrier ci-après :

Au siège de la Direction Générale de Kouléwondy à Kaloum

- Journée du mardi 10 janvier 2023 : paiement des pensionnés des banques, des compagnies d'assurances, de la SOTELGUI, de la CNSS et du syndicat des retraités
- Journée du mercredi 11 janvier 2023 : paiement des pensionnés des sociétés minières (ACG Conakry, CBG Conakry et CBK Conakry)
- Journée du jeudi 12 janvier 2023 : lot 1 au lot 100 et lot des Invalidités
- Journée du vendredi 13 janvier 2023 : lot 101 au lot 193
- Journée du samedi 14 janvier 2023 : paiement des veuves : lot 1 au lot 125
- Journée du lundi 16 janvier 2023 : paiement des procurations, des retardataires, des nouvelles concessions et fin de programme.

Dans les Agences et Antennes préfectorales : du mardi 10 janvier 2023 au lundi 16 janvier 2023.

En ce qui concerne l'Agence de Matoto :

- Journées du mardi 10 au mercredi 11 janvier 2023 : lot 1
- Journées du jeudi 12 au vendredi 13 janvier 2023 : lot 2
- Journée du samedi 14 janvier 2023 : lot 3
- Journée du lundi 16 janvier 2023 : lot 4, paiement des procurations et des retardataires et fin de programme.

Les pensionnés payés par virement bancaire, téléphonies mobiles et cash minute sont invités à se rendre auprès de leurs établissements bancaires ou à consulter leurs comptes de téléphonie mobile dès le mercredi 11 janvier 2023 pour percevoir le montant de leurs droits.

Les bénéficiaires sont priés de se munir de leurs cartes d'identité nationales ou de leurs passeports en cours de validité et d'un bulletin de pension ou encore de la carte de pensionné.

Les procurations délivrées sont limitées à deux (2) pensionnés par personne.

La CNSS invite davantage les bénéficiaires à privilégier le mode de perception de la pension par virements bancaires ou par téléphonie mobile.

La Direction Générale de la CNSS sait compter sur la bonne compréhension de l'ensemble des pensionnés.

Conakry, le 06 janvier 2023

Le Directeur Général

Bakary SYLLA